

Informations relatives à la sécurité du travail

Matières dangereuses

Les produits fabriqués par la Société KLB Kötztal Lacke + Beschichtungen GmbH peuvent contenir des matières dangereuses relevant de la loi all. sur les produits chimiques («Chemikaliengesetz», ChemG) et du règlement all. sur les matières dangereuses («Gefahrstoffverordnung», GefStoffV). Les éventuels dangers pour la

santé sont portés sur l'étiquette de l'emballage et sur la fiche de données de sécurité.

Les substances et préparations (revêtements, étanchéités, colles et produits similaires) sont p.ex. signalisées comme suit:

Ancien étiquetage (EU):



Toxique



Corrosif



Nocif pour la santé



Facilement inflammable



Dangereux pour l'environnement

Depuis le 1er juin 2015, les symboles de danger orange ont été remplacés par des losanges bordés de rouge (GHS):



Informations relatives à la sécurité du travail

Effets possibles sur la santé

Les matières dangereuses peuvent agir de différentes manières sur le corps humain et lui causer des dommages. Etat physique et technique de mise en œuvre

sont ici décisifs. Le tableau ci-dessous montre quel danger pour l'homme peut survenir lors de quelle activité.

Mise en danger par:	Activité concernée	Voie d'absorption par le corps
Liquides p.ex. solvant, amine, isocyanate, résine époxy	Opérations de mélange, remplissage, dosage	Ingestion, résorption de la peau
Vapeurs p.ex. solvant, amine, isocyanate	Application à la brosse, au rouleau, par trempage	Contact cutané, voies respiratoires
Aérosols p.ex. brouillard de peinture	Pulvérisation	Contact cutané, voies respiratoires
Fumée p.ex. fumée de soudage	Soudage, brasage	Contact cutané, voies respiratoires
Poussières p.ex. ciment, sable	Vidage du sac, opérations de mélange, sablage	Contact cutané, voies respiratoires

Mesures de protection

La règle de base pour la sécurité et la préservation de la santé est de minimiser certains dangers en prenant d'abord des dispositions techniques. Si cela s'avère impossible, alors des mesures doivent être prises en termes d'organisation et de protection de l'individu. Cet ordre de priorités se retrouve dans différents règlements, il est désigné par «TOP» (technique, organisation, personne).

- Technique: p.ex. appareillage fermé, aspiration
- Organisation: p.ex. système de ventilation
- Personne: p.ex. équipement de protection

Informations relatives à la sécurité du travail

Équipement de protection individuelle (EPI)

a) Protection de la peau/protection du corps

L'équipement de protection est adapté en fonction des dangers possibles:

- Corps: Vêtements adaptés, tablier, combinaison protectrice, gants de protection
- Mains: Gants de protection adaptés
- Visage: Lunettes de protection, écran protecteur, casque avec visière

b) Protection des yeux

Éviter tout contact des yeux avec la matière dangereuse, ce en portant p.ex:

- Lunettes de protection, lunettes à coque
- Écran protecteur, visière de protection pour le visage

c) Protection respiratoire

- Pour la protection contre la poussière, les fumées et particules, utiliser un masque de protection respiratoire avec filtre adapté
- Pour la protection contre les gaz et les vapeurs, porter un masque de protection respiratoire avec filtre à gaz.
- Pour un choix correct, respecter les informations/instructions fournies par le fabricant!

Dans les locaux de petites dimensions et les réservoirs étroits, utiliser un appareil autonome (indépendant de l'atmosphère ambiante).

Information: Le choix de l'appareil respiratoire dépend des conditions d'utilisation, p.ex. de l'atmosphère ambiante, du lieu, de la durée du travail, etc. Ces facteurs doivent être examinés au cas par cas.

d) Ingestion

L'absorption de matières dangereuses doit être évitée: respecter les mesures de protection concernant l'hygiène du travail.

En annexe: fournisseurs pour les équipements de protection individuelle.

Stockage

Stocker les produits de sorte qu'ils ne présentent pas de danger pour l'homme et l'environnement. Stocker les emballages d'origine hermétiquement fermés, dans un local bien aéré, au frais et au sec. Pour la conservation/le stockage de matières dangereuses, aucun conditionnement ne doit être utilisé dont la forme pourrait permettre d'en confondre le contenu avec des produits alimentaires. Seule la quantité de matières dangereuses nécessaire à l'avancée des travaux doit être présente sur le chantier.

Mesures de premiers secours

En cas de contact avec des matières dangereuses, les mesures suivantes doivent être prises:

- En cas de contact avec la peau:
Retirer immédiatement les vêtements souillés, laver la peau abondamment avec de l'eau.
- En cas de contact avec les yeux:
Laver pendant plusieurs minutes sous l'eau courante – en maintenant les paupières ouvertes – puis consulter un médecin.
- Ingestion:
Boire beaucoup d'eau, ne pas provoquer de vomissements.
- Inhalation:
Porter la personne touchée à l'air frais, libérer les voies respiratoires.

En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette de l'emballage concerné).

Informations relatives à la sécurité du travail

Fiches de données de sécurité

Une fiche de données de sécurité est disponible pour chaque produit.

Directives

De nombreuses consignes et réglementations doivent être respectées. La liste ci-dessous en mentionne seulement certaines parmi les plus importantes. Elle n'est pas exhaustive, et ne dispense pas de consulter les règlements et directives spécifiques applicables.

- Loi allemande sur les conditions de travail
- Loi all. sur les produits chimiques
- Règlement all. sur la sécurité des entreprises
- Règlement all. sur les matières dangereuses
- Consignes, réglementations et informations des différentes Associations Professionnelles

Fournisseurs d'équipements de protection

- Protection de la peau
p.ex. Evonik Stockhausen GmbH,
Bäckerpfad 25, RFA-47805 Krefeld
- Protection respiratoire
p.ex. 3M Deutschland GmbH,
Carl-Schurz-Straße 1, RFA-41453 Neuss
- Protection des yeux
p. ex. UVEX Arbeitsschutz GmbH,
Würzburger Straße 181-189, RFA-90766 Fürth
- Gants
p.ex. KCL GmbH,
Am Kreuzacker 9, RFA-36124 Eichenzell
- Vêtements de protection
p.ex. Dräger Safety AG & Co KGaA,
Revalstraße 1, RFA-23560 Lübeck

KLB Kötztal
Lacke + Beschichtungen GmbH
Günztalstraße 25
RFA-89335 Ichenhausen

Téléphone +49 (0) 8223-96 92-0
Téléfax +49 (0) 8223-96 92-100

www.klb-koetztal.com
info@klb-koetztal.com